



communiqué

Date

Pour publication

Le 29 novembre 1990

N° 279

DES MINISTRES CANADIENS SE RENDENT À BRUXELLES POUR DISCUTER DE LA PÊCHE DANS L'ATLANTIQUE NORD-OUEST

Ottawa---Le vendredi 30 novembre 1990, le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et des Océans, M. Bernard Valcourt, rencontreront le vice-président et commissaire aux pêches de la Commission européenne, M. Manuel Marin. Ils discuteront de la pêche excessive à l'extérieur de la zone canadienne de 200 milles et des décisions devant être prises à la réunion que tiendra en décembre le Conseil des ministres des Pêches de la Communauté européenne (CE).

C'est en effet les 19 et 20 décembre que le Conseil des ministres des Pêches de la CE décidera s'il y a lieu pour la Communauté de se conformer aux décisions prises en septembre par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) en ce qui a trait aux mesures de conservation pour 1991 et, plus particulièrement, aux différents totaux des prises admissibles (TPA). L'OPANO est l'organisation internationale de conservation et de gestion des ressources à laquelle le Canada, la CE et neuf autres pays sont parties contractantes. Elle fixe les contingents et les TPA pour les dix stocks qu'elle gère, à la lumière des avis de son Conseil scientifique, qui se compose de scientifiques des pays membres.

«Lorsque M. Valcourt et moi avons rencontré M. Marin à Ottawa en mai dernier, nos discussions ont si bien avancé que la CE a voté en faveur de plusieurs des contingents et des TPA proposés à la réunion de l'OPANO en septembre, y compris ceux sur la morue 3NO, a déclaré M. Crosbie. M. Valcourt et moi chercherons à faire progresser les choses encore plus, notamment en ce qui a trait à la morue 3L, quand nous rencontrerons M. Marin à Bruxelles le 30 novembre.»